

**COMMUNE  
DE  
VELESMES-ECHEVANNE  
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 12 JUILLET 2022 A 20H**

**Membres présents :** Céline BERTHIER, Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Frédéric MOREL Stéphane PARIS, Philippe RACINE, Christelle ROBBE

**Membre absent représenté :** /

**Membre absent :** /

**La séance est ouverte à :** 20h05

**Secrétaire de séance :** Manon JAYET

**Date de convocation :** 5 juillet 2022

\*\*\*\*\*

**1 – Choix du mode de publicité**

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique.

Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Le conseil décide de retenir les publications sur papiers via les différents panneaux d'affichage mais aussi l'affichage via le site internet de la commune.

Vote à l'unanimité

## **2 – Adhésion CCVG à l’Etablissement Public Territorial de bassin Saône et Doubs**

Pas d’éléments et d’explications concernant cette délibération

Abstention : C. Berthier et M. Jayet

Contre : 9

## **3 – Implantation d’un distributeur à pizzas**

Le Maire rappelle la proposition des « pizzas Demoniak » à installer un distributeur à pizzas sur la commune. L’emplacement retenu est Route de Vesoul, devant le local utilisé par La Vie au Village.

Le prestataire précise que le distributeur est réapprovisionné et nettoyé chaque jour, l’atelier de fabrication des pizzas fraîches est à St-Apollinaire et la cuisson des pizzas se fait directement dans le distributeur.

Il conviendra de signer une convention de mise à disposition et prévoir un loyer annuel. Il est retenu de proposer un loyer annuel de 1 500€ / an avec création de la dalle réalisée par la commune et le raccordement électrique et l’abonnement d’électricité à la charge du prestataire.

Vote à l’unanimité

## **4 – Ancienne Mairie d’Echevanne**

Présentation d’éléments financiers prévisionnels pour la rénovation de l’ancienne Mairie d’Echevanne en logement communal.

En cas de vente, l’estimation s’élève entre 65 000 € et 75 000 €.

Le conseil décide de ne pas prendre de délibération mais de préparer différentes simulations financières pour présenter les dossiers de la Mairie d’Echevanne et de la salle des fêtes à la CCVG qui aura en charge de lancer les études techniques.

## **Questions diverses**

- Arrosage des fleurs : faire un planning lors des congés de l’agent technique
- Salle des fêtes : l’association la Source Vive a informé le Maire qu’elle ne souhaitait plus gérer la salle des fêtes (locations, ménage...) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Des devis ont été effectués pour assurer le ménage, il conviendra de délibérer sur les tarifs au prochain conseil pour que la commune puisse facturer les locations
- Extinction de l’éclairage de nuit : simulation des économies qui pourraient être faites, à savoir environ 4 000 €, à délibérer au prochain conseil

Fin de séance à 22h45

Le Maire

